

Société Anonyme au capital de 150 000 000 dinars divisé en 30 000 000 actions de nominal 5 dinars chacune entièrement libérées
Siège social : Avenue Habib Bourguiba, 4100, Médénine
Identifiant Unique : 0798651L
Tél : (+216) 70 259 000 Fax : (+216) 70 254 000
WIFAK INTERNATIONAL BANK est notée sur l'échelle internationale BB- (tun) à long terme avec perspective négative et B (tun) à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 30/09/2022

NOTE D'OPERATION RELATIVE A L'EMISSION ET L'ADMISSION AU MARCHE OBLIGATAIRE DE LA COTE DE LA BOURSE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE ISLAMIQUE

« Emprunt Obligataire Wifak International Bank selon les principes de la Finance Islamique 2022-2 »

De 30 000 000 Dinars susceptible d'être porté à un maximum de 50 000 000 Dinars
émis par Appel Public à l'Epargne
Prix d'émission : 100 Dinars

L'emprunt émis est réparti en trois catégories A, B et C comme suit :

Catégorie	Durée	Taux de profit Prévu (*)	Complément variable (*)	Amortissement
Catégorie A	5 ans	9,25%	0,25%	Annuel constant à partir de la 1 ^{ère} année
Catégorie B	7 ans dont 2 ans de grâce	9,75%	0,25%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année
Catégorie C	10 ans dont 2 ans de grâce	10,25%	0,25%	Annuel constant par 1/8 à partir de la 3 ^{ème} année

(*) Par référence à la valeur nominale de l'emprunt obligataire adossé à un portefeuille IJARA.

Visa n° 22/1086 du 06 DEC. 2022 Conseil du Marché Financier donné en application de l'article 2 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994. Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.

Cette note d'opération a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Elle doit être accompagnée des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2022 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 Janvier 2023. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Responsable de l'information

Mme Khadija KHALFA
Contrôle de gestion
Tél : 70 259 897
Fax : 70 254 000
E-mail : khadija.khalfa@wifakbank.com

Intermédiaire en Bourse chargé de l'opération

Maxula Bourse
Bien plus qu'un intermédiaire...

Rue du Lac Léman-1053 Les Berges du Lac
Tél : 71 960 530 Fax : 71 960 565

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la présente note d'opération, du document de référence « WIFAK INTERNATIONAL BANK 2022 » enregistré auprès du CMF en date du 06 DEC. 2022 sous le N° 22/008/1, des indicateurs d'activité de la WIFAK INTERNATIONAL BANK relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2022 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/01/2023.

La présente note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de la WIFAK INTERNATIONAL BANK, Avenue Habib Bourguiba, 4100, Médénine, MAXULA BOURSE, Rue du Lac Léman-1053 Les Berges du Lac, tous les intermédiaires en Bourse et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au quatrième trimestre 2022 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20/01/2023.



SOMMAIRE

FLASH SUR L'EMPRUNT OBLIGATAIRE «Emprunt Obligataire Wifak International Bank selon les principes de la Finance Islamique 2022-2».....	3
Chapitre 1 – Responsable de la note d’opération	9
1.1. Responsable de la note d’opération	9
1.2. Attestation du responsable de la note d’opération	9
1.3. Responsable du contrôle charaïque.....	9
1.4. Attestation des membres du comité charaïque	9
1.5. Attestation de l’intermédiaire en Bourse chargé de l’opération	10
1.6. Responsable de l’information	10
Chapitre 2 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L’OPERATION	11
2.1 Renseignements relatifs à l’émission	11
2.1.1 Décisions à l’origine de l’émission de l’emprunt obligataire	11
2.1.2- Renseignements relatifs à l’opération	11
2.1.3 – Période de souscription et de versement	12
2.1.4 - Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public	12
2.1.5 - But de l’émission	13
2.2 Caractéristiques des titres émis	13
2.2.1 - Nature, forme et délivrance des titres	13
2.2.2 - Prix de souscription et d’émission	13
2.2.3 - Date de jouissance en profits.....	13
2.2.4 - Date de règlement	14
2.2.5 - Rémunération annuelle	14
2.2.6 - Rémunérations de l’emprunt.....	15
2.2.7 - Amortissement et remboursement	16
2.2.8 - Prix de remboursement	18
2.2.9 - Paiement	18
2.2.10 - Durée totale et durée de vie moyenne.....	18
2.2.11 - Garantie	19
2.2.12 - Notation	19
2.2.13- Mode de placement.....	21
2.2.14 - Organisation de la représentation des porteurs des obligations.....	21
2.2.15 - Fiscalité des titres.....	21
2.3 Renseignements généraux :	22
2.3.1 - Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations	22
2.3.2 - Marché des titres	22
2.3.3 - Prise en charge par Tunisie Clearing	22
2.3.4 - Tribunal compétent en cas de litige	22
2.3.5 - Risques liés à l'émission du présent emprunt obligataire.....	23
Bulletin de souscription.....	25
Annexe : Attestation du comité charaïque.....	29

FLASH EMPRUNT OBLIGATAIRE

«Emprunt Obligataire Wifak International Bank selon les principes de la Finance Islamique 2022-2»

L'emprunt obligataire «**Emprunt Obligataire Wifak International Bank selon les principes de la Finance Islamique 2022-2**» est émis pour un montant de 30 000 000 dinars susceptible d'être porté à 50 000 000 dinars, divisé en 300 000 obligations de 100 dinars de nominal, susceptibles d'être portées à un maximum de 500 000 obligations de 100 dinars de nominal.

L'emprunt est réparti en trois catégories selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux de profit Prévu (*)	Complément variable (*)	Amortissement
Catégorie A	5 ans	9,25%	0,25%	Annuel constant à partir de la 1 ^{ère} année
Catégorie B	7 ans dont 2 ans de grâce	9,75%	0,25%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année
Catégorie C	10 ans dont 2 ans de grâce	10,25%	0,25%	Annuel constant par 1/8 à partir de la 3 ^{ème} année

(*) Par référence à la valeur nominale de l'emprunt obligataire adossé à un portefeuille IJARA.

L'OBLIGATION EST CONTRACTUELLEMENT SOUMISE AUX PRINCIPES DE LA FINANCE ISLAMIQUE

- **Dénomination de l'emprunt** : «Emprunt Obligataire Wifak International Bank selon les principes de la Finance Islamique 2022-2».
- **Montant** : Le montant total du présent emprunt est fixé à 30 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximal de 50 000 000 dinars.
- **Nombre d'obligations à émettre** : 300 000 obligations de nominal 100 dinars, susceptibles d'être portée à un maximum de 500 000 obligations de nominal 100 dinars.
- **Nominal** : 100 dinars par obligation.
- **Prix d'émission** : 100 dinars par obligation, payables à la souscription.
- **Prix de remboursement** : 100 dinars par obligation.
- **Forme des obligations**: Les obligations sont nominatives.
- **Période de souscription** : Les souscriptions au présent emprunt seront ouvertes le **20/12/2022** et clôturées sans préavis au plus tard le **20/01/2023**.

Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (50 000 000 dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des obligations émises, soit un maximum de 500 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **20/01/2023** les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **20/01/2023**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **09/02/2023** avec maintien de la date unique de jouissance en profits. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

- **Souscriptions et versements** : Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **20/12/2022** aux guichets de MAXULA BOURSE, Rue du Lac Léman – 1053, Les Berges du Lac et aux guichets de toutes les agences de la WIFAK INTERNATIONAL BANK ainsi que son siège Social, sis à l'avenue Habib Bourguiba, 4100, Médenine.
- **Date de jouissance en profits** : Chaque obligation souscrit dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en profit à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les profits courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **20/01/2023**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en profits pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **20/01/2023** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

- **La rémunération annuelle :**

La rémunération de ces obligations est composée d'une partie fixe et d'un complément variable. Elle est adossée à un actif sous-jacent d'un portefeuille IJARA relatif à chaque maturité dont le rendement sera partagé selon des clés de répartitions fixées au préalable.

- Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

La rémunération des titres de la catégorie **A** est adossée à un portefeuille IJARA ayant un rendement moyen net estimé de **12,5%** et sera servi selon une clé de répartition de **74%** pour les porteurs des titres et de **26%** pour les actionnaires.

- **Partie fixe** : il s'agit d'un taux de rémunération annuel brut de **9,25%** payable vers la fin de chaque année en tant qu'avance, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits sont servis.
- **Complément variable** : chaque profit qui excède le rendement moyen net estimé de l'actif sous-jacent (**12,5%**) sera partagé selon les mêmes clés de répartition définies ci-haut (**74%** revenant aux porteurs des titres et **26%** revenant aux actionnaires). A cet effet, le complément variable servi aux porteurs des titres ne peut pas excéder un taux maximum brut de **0,25% payé annuellement** et calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits sont servis. Ainsi, le profit dépassant ce plafond, reviendra à la banque en tant que bonus au titre de la performance réalisée. Par ailleurs, ce profit dépassant le plafond pourrait servir à la

constitution d'un fonds de réserve permettant de couvrir la sous performance éventuelle du portefeuille IJARA.

- Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce:

La rémunération des titres de la catégorie **B** est adossée à un portefeuille IJARA ayant un rendement moyen net estimé de **12,5%** et sera servi selon une clé de répartition de **78%** pour les porteurs des titres et de **22%** pour les actionnaires.

- **Partie fixe** : il s'agit d'un taux de rémunération annuel brut de **9,75%** payable vers la fin de chaque année en tant qu'avance, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits sont servis.
- **Complément variable** : chaque profit qui excède le rendement moyen net estimé de l'actif sous-jacent (**12,5%**) sera partagé selon les mêmes clés de répartition définies ci-haut (**78%** revenant aux porteurs des titres et **22%** revenant aux actionnaires). A cet effet, le complément variable servi aux porteurs des titres ne peut pas excéder un taux maximum brut de **0,25% payé annuellement** et calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits sont servis. Ainsi, le profit dépassant ce plafond, reviendra à la banque en tant que bonus au titre de la performance réalisée. Par ailleurs, ce profit dépassant le plafond pourrait servir à la constitution d'un fonds de réserve permettant de couvrir la sous performance éventuelle du portefeuille IJARA.

- Pour la catégorie C d'une durée de 10 ans dont 2 ans de grâce:

La rémunération des titres de la catégorie **C** est adossée à un portefeuille IJARA ayant un rendement moyen net estimé de **12,5%** et sera servi selon une clé de répartition de **82%** pour les porteurs des titres et de **18%** pour les actionnaires.

- **Partie fixe** : il s'agit d'un taux de rémunération annuel brut de **10,25%** payable vers la fin de chaque année en tant qu'avance, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits sont servis.
- **Complément variable** : chaque profit qui excède le rendement moyen net estimé de l'actif sous-jacent (**12,5%**) sera partagé selon les mêmes clés de répartition définies ci-haut (**82%** revenant aux porteurs des titres et **18%** revenant aux actionnaires). A cet effet, le complément variable servi aux porteurs des titres ne peut pas excéder un maximum de **0,25% payé annuellement** et calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits sont servis. Ainsi, le profit dépassant ce plafond, reviendra à la banque en tant que bonus au titre de la performance réalisée. Par ailleurs, ce profit dépassant le plafond pourrait servir à la constitution d'un fonds de réserve permettant de couvrir la sous performance éventuelle du portefeuille IJARA.

- **Durée :**
 - Catégorie A : 5 ans;
 - Catégorie B : 7 ans dont 2 ans de grâce ;
 - Catégorie C : 10 ans dont 2 ans de grâce.

- **Durée de vie moyenne :**
 - Catégorie A : 3 ans ;
 - Catégorie B : 5 ans;
 - Catégorie C : 6,5 ans.

- **Amortissement :**
 - **Catégorie A :** Les obligations émises relatives à la catégorie A feront l'objet d'un amortissement constant par un cinquième (1/5) à une valeur convenue entre les parties au moment du remboursement qui pourrait être égale à la valeur nominale, soit 20 DT par obligation à partir de la 1ère année.
L'emprunt sera amorti en totalité le **20/01/2028**.

 - **Catégorie B :** Les obligations émises relatives à la catégorie B feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième (1/5) à une valeur convenue entre les parties au moment du remboursement qui pourrait être égale à la valeur nominale, soit 20 DT par obligation à partir de la 3ème année.
L'emprunt sera amorti en totalité le **20/01/2030**.

 - **Catégorie C :** Les obligations émises relatives à la catégorie C feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un huitième (1/8) à une valeur convenue entre les parties au moment du remboursement qui pourrait être égale à la valeur nominale, soit 12,5 DT par obligation à partir de la 3ème année.
L'emprunt sera amorti en totalité le **20/01/2033**.

- **Paiement :** Le paiement des profits et le remboursement du capital dû, pour les différentes catégories de la présente émission, seront effectués comme ainsi :
 - Pour la catégorie A :**
Le paiement annuel des profits, le remboursement du capital ainsi que le versement du complément variable seront effectués à terme échu, le **20 Janvier de l'année N+1** et ce, à partir du **20/01/2024**.
Les paiements des profits, les remboursements du capital et le versement du complément variable seront effectués auprès de TUNISIE CLEARING.

 - Pour la catégorie B :**
Le paiement annuel des profits, ainsi que le versement du complément variable seront effectués à terme échu, le **20 Janvier de l'année N+1** et ce, à partir du **20/01/2024**.

Le premier remboursement du capital aura lieu le **20/01/2026**.

Les paiements des profits, les remboursements du capital et le versement du complément variable seront effectués auprès de TUNISIE CLEARING.

-Pour la catégorie C :

Le paiement annuel des profits, ainsi que le versement du complément variable seront effectués à terme échu, le **20 Janvier de l'année N+1** et ce, à partir du **20/01/2024**.

Le premier remboursement du capital aura lieu le **20/01/2026**.

Les paiements des profits, les remboursements du capital et le versement du complément variable seront effectués auprès de TUNISIE CLEARING.

- **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations** : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «Emprunt Obligataire Wifak International Bank selon les principes de la Finance Islamique 2022-2» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux de profit global choisis par ce dernier, ainsi que la quantité d'obligations y afférente.
- **Garantie** : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.
- **Notation de l'emprunt** : Le présent emprunt obligataire n'est pas noté.
- **Cotation en Bourse** : Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt obligataire, WIFAK INTERNATIONAL BANK s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse MAXULA BOURSE de demander l'admission de l'emprunt obligataire «Emprunt Obligataire Wifak International Bank selon les principes de la Finance Islamique 2022-2» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.
- **Prise en charge par Tunisie Clearing** : WIFAK INTERNATIONAL BANK s'engage dès la clôture du présent emprunt à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.
- **Fiscalité des titres** : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.
- **Mode de représentation des porteurs des obligations** : Droit commun régissant la représentation des obligataires.
- **Tribunal compétent en cas de litige** : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

- **Risques liés à l'émission du présent emprunt :**

- **Risque macroéconomique :** Selon les règles prudentielles régissant les banques et les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription à un emprunt obligataire dans des conditions macroéconomiques et de marché ardues pourraient continuer à avoir un effet néfaste significatif sur les conditions dans lesquelles progressent les établissements financiers et en conséquence sur la situation financière, les résultats opérationnels et le coût du risque supporté par la Banque.
- **Risques liés au marché secondaire :** Les obligations sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.
- **Risque Charaïque:** Ce risque peut découler de l'incapacité de l'émetteur de tenir ses engagements contractuels et rend ainsi le contrôle nul aux yeux de la chariaa. Ce qui pourrait nuire à la réputation de l'émetteur.

CHAPITRE 1 – RESPONSABLES DE LA NOTE D'OPERATION

1.1. Responsable de la note d'opération

Monsieur Mohamed MELLOUSSE

Directeur Général de WIFAK INTERNATIONAL BANK

1.2. Attestation du responsable de la note d'opération

« A notre connaissance, les données de la présente note d'opération sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur l'opération proposée ainsi que sur les droits attachés aux titres offerts. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée. »

Le Directeur Général

Monsieur Mohamed MELLOUSSE



1.3. Responsables du contrôle charaïque

Monsieur Mohamed Mohsen BOUCHMEL

Président du comité charaïque

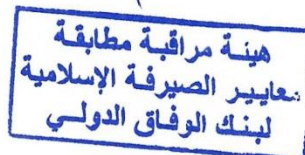


1.4. Attestation des membres du comité charaïque

« Nous avons procédé à la vérification des orientations de placement figurant dans la présente note d'opération en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de contrôle charaïque. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de ces orientations aux normes charaïques».

Président du comité charaïque

Monsieur Mohamed Mohsen BOUCHMEL



1.5. Attestation de l'intermédiaire en Bourse chargé de l'opération :

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité de la note d'opération ».

MAXULA BOURSE
Président Directeur Général
Monsieur Raouf AOUADI



1.6. Responsable de l'information :

Mme Khadija KHALFA

Contrôle de gestion

Tél : 70 259 897

Fax : 70 254 000

E-mail : Khadija.Khalifa@wifakbank.com

 **Conseil du Marché Financier**
Visa n° 22 / 10 du 8 6 06 DEC. 2022
Délivré au vu de l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994
Le Président du Conseil du Marché Financier

Signé: **Salah ESSAYEL**

La notice légale est publiée au Jort n° 167 du 13/12/2022



Chapitre 2 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION

2.1 Renseignements relatifs à l'émission :

2.1.1 Décisions à l'origine de l'émission de l'emprunt obligataire :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la WIFAK INTERNATIONAL BANK réunie le 29/04/2022, a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires selon les principes de la finance islamique et/ou Sukuk islamiques pour un montant global de 150 Millions de Dinars, à émettre dans un délai maximal de 3 ans, et a donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les modalités et les conditions de ces émissions selon la situation du marché financier.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de la banque, réuni le 27/10/2022, a décidé d'émettre un emprunt obligataire selon les principes de la finance islamique dénommé « Emprunt Obligataire Wifak International Bank selon les principes de la Finance Islamique 2022-2 » d'un montant de 30 000 000 dinars susceptible d'être porté à 50 000 000 dinars et de déléguer le pouvoir à la Direction Générale de fixer les caractéristiques de l'émission.

A cet effet, la Direction Générale a décidé d'émettre un emprunt obligataire selon les principes de la finance islamique, tel qu'approuvé par le comité charaïque de la banque en date du 28/11/2022 avec les conditions suivantes :

Montant : 30 MDT susceptible d'être porté à 50 MDT :

Catégorie	Durée	Taux de profit Prévu (*)	Complément variable (*)	Amortissement
Catégorie A	5 ans	9,25%	0,25%	Annuel constant à partir de la 1 ^{ère} année
Catégorie B	7 ans dont 2 ans de grâce	9,75%	0,25%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année
Catégorie C	10 ans dont 2 ans de grâce	10,25%	0,25%	Annuel constant par 1/8 à partir de la 3 ^{ème} année

(*) Par référence à la valeur nominale de l'emprunt obligataire adossé à un portefeuille IJARA.

2.1.2 Renseignements relatifs à l'opération :

Montant de l'emprunt : L'emprunt obligataire «**Emprunt Obligataire Wifak International Bank selon les principes de la Finance Islamique 2022-2**» est d'un montant de 30 000 000 dinars, divisé en 300 000 obligations de nominal 100 dinars, susceptible d'être porté à 50 000 000 dinars, divisé en 500 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Produit brut et net de l'emprunt obligataire : Le produit brut du présent emprunt obligataire est de 30 000 000 dinars susceptible d'être porté à un maximum de 50 000 000 dinars.

Les frais de montage et les commissions de placement s'élèveraient à 0,25% du montant levé soit 125 000 DT¹, les frais du Conseil du Marché Financier sont de 30 000 DT, les frais de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis seraient de 25 750 DT HT et les frais de TUNISIE CLEARING sur la durée de vie de l'emprunt s'élèveraient à 56 370 DT² HT, soit un total de frais approximatifs de 237 120 DT et un produit net de l'emprunt de 49 762 880 DT.

En DT	Montant Global	Montant par obligation
Produit Brut	50 000 000	100
Frais généraux	237 120	0,474
Produit Net	49 762 880	99,526

2.1.3 Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt obligataire seront ouvertes le **20/12/2022** et clôturées au plus tard le **20/01/2023**.

Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (50 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 500 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **20/01/2023**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **20/01/2023**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **09/02/2023** avec maintien de la date unique de jouissance en profits. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

2.1.4 - Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **20/12/2022**, aux guichets de MAXULA BOURSE, intermédiaire en Bourse sis au rue du Lac Léman, - 1053 Les Berges du Lac et aux guichets de toutes les agences de la WIFAK INTERNATIONAL BANK ainsi que son siège Social, sis à l'avenue Habib Bourguiba, 4100, Médenine.

¹ Les produits bruts et nets de l'emprunt ainsi que les frais sont calculés pour toute la durée de vie de l'emprunt sur la base d'un montant collecté de 50 000 000 DT et sont donnés à titre indicatif, sauf en ce qui concerne la commission sur émissions nouvelles revenant au CMF qui est calculée sur la base du montant maximum de l'emprunt. Les frais de montage et les commissions de placement sont estimés à 0,25% du montant levé. Le montant de ces produits et de ces frais dépend du montant collecté au moment de la clôture de l'emprunt, des profits et des charges y afférentes (taux estimé et complément variable).

² Ces frais sont déterminés sur la base de l'hypothèse que l'emprunt est souscrit à raison de 10 000 000 DT à la Catégorie A, 20 000 000 DT à la Catégorie B et 20 000 000 DT à la catégorie C.

2.1.5 - But de l'émission :

Le but de la présente émission est de :

- Améliorer l'adéquation entre les maturités des ressources et des emplois ;
- Satisfaire les demandes de la clientèle en matière de financements et réaliser les objectifs prévus ;
- Financer le budget d'investissement.

2.2 Caractéristiques des titres émis :

2.2.1 - Nature, forme et délivrance des titres :

- **Dénomination de l'emprunt :** «Emprunt Obligataire Wifak International Bank selon les principes de la Finance Islamique 2022-2»
- **Nature des titres :** Titres de créances émis selon les principes de la Finance Islamique
- **Forme des obligations :** Nominatives
- **Catégorie des titres :** Ordinaire
- **Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations souscrites, délivrée par l'intermédiaire en Bourse MAXULA BOURSE. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux de profit choisi, ainsi que la quantité y afférente.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Les obligations sont soumises aux règles et textes régissant les obligations, soit « le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations » et conformément aux règles et dispositions de la finance islamique prévues par la loi 2016-48 du 11/07/2016 relative aux banques et établissements financiers.

2.2.2 - Prix de souscription et d'émission :

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

2.2.3 - Date de jouissance en profits :

Chaque obligation portera jouissance en profits à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les profits courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **20/01/2023**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en profits pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **20/01/2023** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

2.2.4. Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

2.2.5 Rémunération annuelle :

La rémunération de ces obligations est composée d'une partie fixe payée en tant qu'avance et d'un complément variable. Elle est adossée à un actif sous-jacent d'un portefeuille IJARA relatif à chaque maturité dont le rendement sera partagé selon des clés de répartitions fixées au préalable.

- Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

La rémunération des titres de la catégorie **A** est adossée à un portefeuille IJARA ayant un rendement moyen net estimé de **12,5%** et sera servi selon une clé de répartition de **74%** pour les porteurs des titres et de **26%** pour les actionnaires.

- **Partie fixe** : il s'agit d'un taux de rémunération annuel brut de **9,25%** payable vers la fin de chaque année en tant qu'avance, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits sont servis.
- **Complément variable** : chaque profit qui excède le rendement moyen net estimé de l'actif sous-jacent (**12,5%**) sera partagé selon les mêmes clés de répartition définies ci-haut (**74%** revenant aux porteurs des titres et **26%** revenant aux actionnaires). A cet effet, le complément variable servi aux porteurs des titres ne peut pas excéder un taux maximum brut de **0,25% payé annuellement** et calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits sont servis. Ainsi, le profit dépassant ce plafond, reviendra à la banque en tant que bonus au titre de la performance réalisée. Par ailleurs, ce profit dépassant le plafond pourrait servir à la constitution d'un fonds de réserve permettant de couvrir la sous performance éventuelle du portefeuille IJARA.

- Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce :

La rémunération des titres de la catégorie **B** est adossée à un portefeuille IJARA ayant un rendement moyen net estimé de **12,5%** et sera servi selon une clé de répartition de **78%** pour les porteurs des titres et de **22%** pour les actionnaires.

- **Partie fixe** : il s'agit d'un taux de rémunération annuel brut de **9,75%** payable vers la fin de chaque année en tant qu'avance, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits sont servis.
- **Complément variable** : chaque profit qui excède le rendement moyen net estimé de l'actif sous-jacent (**12,5%**) sera partagé selon les mêmes clés de répartition définies ci-haut (**78%** revenant aux porteurs des titres et **22%** revenant aux actionnaires).

A cet effet, le complément variable servi aux porteurs des titres ne peut pas excéder un taux maximum brut de **0,25% payé annuellement** et calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits sont servis. Ainsi, le profit dépassant ce plafond, reviendra à la banque en tant que bonus au titre de la performance réalisée. Par ailleurs, ce profit dépassant le plafond pourrait servir à la constitution d'un fonds de réserve permettant de couvrir la sous performance éventuelle du portefeuille IJARA.

- Pour la catégorie C d'une durée de 10 ans dont 2 ans de grâce :

La rémunération des titres de la catégorie C est adossée à un portefeuille IJARA ayant un rendement moyen net estimé de **12,5 %** et sera servi selon une clé de répartition de **82%** pour les porteurs des titres et de **18%** pour les actionnaires.

- **Partie fixe** : il s'agit d'un taux de rémunération annuel brut de **10,25%** payable vers la fin de chaque année en tant qu'avance, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits sont servis.
- **Complément variable** : chaque profit qui excède le rendement moyen net estimé de l'actif sous-jacent (**12,5%**) sera partagé selon les mêmes clés de répartition définies ci-haut (**82%** revenant aux porteurs des titres et 18% revenant aux actionnaires). A cet effet, le complément variable servi aux porteurs des titres ne peut pas excéder un maximum de **0,25% payé annuellement** et calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits sont servis. Ainsi, le profit dépassant ce plafond, reviendra à la banque en tant que bonus au titre de la performance réalisée. Par ailleurs, ce profit dépassant le plafond pourrait servir à la constitution d'un fonds de réserve permettant de couvrir la sous performance éventuelle du portefeuille IJARA.

2.2.6 - Rémunérations de l'emprunt :

Si le montant souscrit de l'emprunt est de 50 000 000 Dinars :

Catégorie A : Le montant total estimé des profits serait de 13 875 000 Dinars si l'emprunt était souscrit dans sa globalité dans la catégorie A au taux estimé de 9,25%.

Si un complément variable de 0,25% a été additionné au taux estimé de 9,25%, soit 9,5%. Le montant global de rémunérations s'élèverait à 14 250 000 Dinars.

Catégorie B : Le montant total estimé des profits serait de 24 375 000 Dinars si l'emprunt était souscrit dans sa globalité dans la catégorie B au taux estimé de 9,75%.

Si un complément variable de 0,25% a été additionné au taux estimé de 9,75%, soit 10%. Le montant global de rémunérations s'élèverait à 25 000 000 Dinars.

Catégorie C : Le montant total estimé des profits serait de 33 312 500 Dinars si l'emprunt était souscrit dans sa globalité dans la catégorie C au taux estimé de 10,25%.

Si un complément variable de 0,25% a été additionné au taux estimé de 10,25%, soit 10,5%. Le montant global de rémunérations s'élèverait à 34 125 000 Dinars.

2.2.7 - Amortissement et remboursement :

Catégorie A :

Les obligations émises relatives à la catégorie **A** feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième (1/5) à une valeur convenue entre les parties au moment du remboursement qui pourrait être égale à la valeur nominale, soit 20 dinars par obligation. Cet amortissement commence à la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **20/01/2028**.

Catégorie B :

Les obligations émises relatives à la catégorie **B** feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième (1/5) à une valeur convenue entre les parties au moment du remboursement qui pourrait être égale à la valeur nominale, soit 20 dinars par obligation. Cet amortissement commence à la troisième année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **20/01/2030**.

Catégorie C :

Les obligations émises relatives à la catégorie **C** feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un huitième (1/8) à une valeur convenue entre les parties au moment du remboursement qui pourrait être égale à la valeur nominale, soit 12,5 dinars par obligation. Cet amortissement commence à la troisième année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **20/01/2033**.

Tableau d'amortissement de la catégorie A en supposant que l'emprunt est souscrit dans sa globalité dans la catégorie A

Les conditions d'émission dans la catégorie A :

- Taux estimé: 9,25%.
- Complément variable de 0,25% payable à la fin de chaque année.

							En dinars
Echéance	Montant	Amortissement	Montant restant dû	Profits Bruts	Complément variable	Annuités*	Annuités**
2022	50 000 000						
2023		10 000 000	40 000 000	4 625 000	125 000	14 625 000	14 750 000
2024		10 000 000	30 000 000	3 700 000	100 000	13 700 000	13 800 000
2025		10 000 000	20 000 000	2 775 000	75 000	12 775 000	12 850 000
2026		10 000 000	10 000 000	1 850 000	50 000	11 850 000	11 900 000
2027		10 000 000	0	925 000	25 000	10 925 000	10 950 000
Total		50 000 000		13 875 000	375 000	63 875 000	64 250 000

(*) Calculées sur la base d'un taux estimé

(**) Calculées sur la base d'un taux estimé majoré d'un complément variable de 0,25%

Tableau d'amortissement de la catégorie B en supposant que l'emprunt est souscrit dans sa globalité dans la catégorie B

Les conditions d'émission dans la catégorie B :

- Taux estimé: 9,75%
- Complément variable de 0,25% payable à la fin de chaque année.

En dinars

Echéance	Montant	Amortissement	Montant restant dû	Profits Bruts	Complément variable	Annuités*	Annuités**
2022	50 000 000						
2023		0	50 000 000	4 875 000	125 000	4 875 000	5 000 000
2024		0	50 000 000	4 875 000	125 000	4 875 000	5 000 000
2025		10 000 000	40 000 000	4 875 000	125 000	14 875 000	15 000 000
2026		10 000 000	30 000 000	3 900 000	100 000	13 900 000	14 000 000
2027		10 000 000	20 000 000	2 925 000	75 000	12 925 000	13 000 000
2028		10 000 000	10 000 000	1 950 000	50 000	11 950 000	12 000 000
2029		10 000 000	0	975 000	25 000	10 975 000	11 000 000
Total		50 000 000		24 375 000	625 000	74 375 000	75 000 000

(*) Calculées sur la base d'un taux estimé

(**) Calculées sur la base d'un taux estimé majoré d'un complément variable de 0,25%

Tableau d'amortissement de la catégorie C en supposant que l'emprunt est souscrit dans sa globalité dans la catégorie C

Les conditions d'émission dans la catégorie C :

- Taux estimé: 10,25%
- Complément variable de 0,25% payable à la fin de chaque année.

En dinars

Echéance	Montant	Amortissement	Montant restant dû	Profits Bruts	Complément variable	Annuités*	Annuités**
2022	50 000 000						
2023		0	50 000 000	5 125 000	125 000	5 125 000	5 250 000
2024		0	50 000 000	5 125 000	125 000	5 125 000	5 250 000
2025		6 250 000	43 750 000	5 125 000	125 000	11 375 000	11 500 000
2026		6 250 000	37 500 000	4 484 375	109 375	10 734 375	10 843 750
2027		6 250 000	31 250 000	3 843 750	93 750	10 093 750	10 187 500
2028		6 250 000	25 000 000	3 203 125	78 125	9 453 125	9 531 250
2029		6 250 000	18 750 000	2 562 500	62 500	8 812 500	8 875 000
2030		6 250 000	12 500 000	1 921 875	46 875	8 171 875	8 218 750
2031		6 250 000	6 250 000	1 281 250	31 250	7 531 250	7 562 500
2032		6 250 000	0	640 625	15 625	6 890 625	6 906 250
Total		50 000 000		33 312 500	812 500	83 312 500	84 125 000

(*) Calculées sur la base d'un taux estimé.

(**) Calculées sur la base d'un taux estimé majoré d'un complément variable de 0,25%.

Les tableaux d'amortissement de l'emprunt sont établis à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés si le montant de l'emprunt souscrit diffère de 50 000 000 DT.

La WIFAK INTERNATIONAL BANK s'engage à publier des tableaux d'amortissements définitifs si le montant de l'emprunt diffère de 50 000 000 DT.

2.2.8 - Prix de remboursement : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

2.2.9 - Paiement : Le paiement des profits et le remboursement du capital dû, pour les différentes catégories de la présente émission, seront effectués comme ainsi :

-Pour la catégorie A :

Le paiement annuel des profits, le remboursement du capital ainsi que le versement du complément variable seront effectués à terme échu, le **20 Janvier de l'année N+1** et ce, à partir du **20/01/2024**.

Les paiements des profits, les remboursements du capital et le versement du complément variable seront effectués auprès de TUNISIE CLEARING.

-Pour la catégorie B :

Le paiement annuel des profits, ainsi que le versement du complément variable seront effectués à terme échu, le **20 Janvier de l'année N+1** et ce, à partir du **20/01/2024**.

Le premier remboursement du capital aura lieu le **20/01/2026**.

Les paiements des profits, les remboursements du capital et le versement du complément variable seront effectués auprès de TUNISIE CLEARING.

-Pour la catégorie C :

Le paiement annuel des profits, ainsi que le versement du complément variable seront effectués à terme échu, le **20 Janvier de l'année N+1** et ce, à partir du **20/01/2024**.

Le premier remboursement du capital aura lieu le **20/01/2026**.

Les paiements des profits, les remboursements du capital et le versement du complément variable seront effectués auprès de TUNISIE CLEARING.

2.2.10 - Durée totale et durée de vie moyenne

✚ **Durée totale:** Les obligations de l'emprunt obligataire «Emprunt Obligataire Wifak International Bank selon les principes de la Finance Islamique 2022-2» sont émises pour une durée de :

- **5 ans** pour la catégorie **A** ;
- **7 ans dont 2 ans de grâce** pour la catégorie **B** ;
- **10 ans dont 2 ans de grâce** pour la catégorie **C**.

✚ **Durée de vie moyenne** : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Cette durée est de :

- **3 ans** pour la catégorie **A** ;
- **5 ans** pour la catégorie **B** ;
- **6,5 ans** pour la catégorie **C**.

2.2.11 - Garantie :

Le présent emprunt n'est assorti d'aucune garantie.

2.2.12 – Notation :

2.2.12.1- Notation de l'emprunt :

Le présent emprunt obligataire n'est pas noté.

2.2.12.2- Notation de la banque :

La banque WIFAK INTERNATIONAL BANK est notée par l'agence internationale Fitch Ratings depuis Octobre 2015 sur l'échelle internationale.

Au 30/09/2022, l'agence de notation a confirmé la notation "BB-" à long terme, "B" à court terme avec des perspectives d'avenir "négatives".

Wifak International Bank

Update

Key Rating Drivers

Wifak International Bank's National Ratings are driven by its standalone creditworthiness. They reflect the bank's small size and market share in a challenging Tunisian operating environment, vulnerable asset quality and weaker-than-peers, albeit improving, profitability.

The Negative Outlook on Wifak's National Long-Term Rating reflects Fitch Ratings' view of continuing pressures on the bank's financial profile from the operating environment relative to larger Tunisian banks. A material weakening of asset quality could negatively affect capitalisation, which has been declining due to strong asset growth.

Very Challenging Operating Environment: Tunisia's GDP grew 3.1% in 2021 after contracting 8.7% in 2020. The mild recovery is weighed against the high level of political and economic uncertainty, which has hindered private investments and consumption. The recent wage agreement between the government and the Tunisian General Labour Union has raised the likelihood of an IMF deal, which, if secured, could significantly improve investor confidence and business conditions in the country.

Small Size, Islamic Franchise: Wifak is the smallest of three Islamic banks in Tunisia and its market share of system assets is around 1%. The bank has successfully diversified its financing portfolio from its legacy leasing business (ijara) which now accounts for 40% of total financing, while cost-plus financing (mourabaha) has increased to 60%. Wifak finances almost exclusively non-retail customers and its strategic objectives include strengthening its retail franchise, developing its digital offering, and reducing its risk appetite.

Heightened Risk Profile: Underwriting standards have been strengthened in recent years but Wifak's risk profile is inevitably high given the deteriorated economic conditions and the bank's focus on small and medium-sized enterprises. Wifak is refocusing on industry and trade where demand has held up well, while reducing its exposure to construction.

Vulnerable Asset Quality: The impaired financing ratio of 9.1% at end-1H22 (end-2021: 8.5%) was below the sector average of 13%. It has been supported by very high financing growth, while the stock of impaired financing increased by about 23% in 1H22. We expect impaired financing to rise in 2022 due to pressure on the operating environment, despite an overhaul of underwriting standards and tougher monitoring and recovery procedures. Coverage of impaired loans was 43% at end-1H22, which is not very high and reflects reliance on collateral.

Improving Profitability: Wifak's operating income improved significantly in 2021 and fully covered operating expenses for the first time. This trend was confirmed in 1H22 with operating income up 20% versus 1H21. Loan impairment charges increased materially in 1H22 given tough credit conditions and consumed 66% of pre-impairment operating profit. Profitability also continues to be hampered by a high, albeit improving, cost-to-income ratio (73% in 1H22).

Small Capital Base: The bank's total capital adequacy ratio of 16.2% and Tier 1 ratio of 13.4% at end-1H22 (end-2021: 18.5% and 16%, respectively) compare well with the banking sector average. However, capitalisation should be viewed in light of ambitious growth targets and vulnerable asset quality. Our assessment of capitalisation also reflects Wifak's small equity size in absolute terms, equivalent to USD51 million at end-1H22.

Acceptable Funding and Liquidity: Wifak's deposit base is stable, comprising a high portion of current and savings accounts. The bank is an issuer of sharia-compliant bonds, which provides a source of longer-term funding. Its financing-to-deposit ratio, as per the central bank of Tunisia methodology, was 119% at end-1H22, below the 120% regulatory ceiling. Wifak has reasonable liquidity with a liquidity coverage ratio of 101% at end-1H22.

Ratings

National Rating

National Long-Term Rating	BB-(tun)
National Short-Term Rating	B(tun)

Sovereign Risk

Long-Term Foreign-Currency IDR	CCC
Long-Term Local-Currency IDR	CCC
Country Ceiling	B-

Outlook

National Long-Term Rating	Negative
---------------------------	----------

Applicable Criteria

Bank Rating Criteria (September 2022)
National Scale Rating Criteria (December 2020)

Related Research

Tunisia's Wage Agreement Raises Likelihood of IMF Deal (September 2022)
Interest Rate Rise Adds to Tunisian Banks' Asset Quality Woes (May 2022)
Fitch Affirms Wifak International Bank at 'BB-(tun)'; Outlook Negative (April 2022)
Fitch Downgrades Tunisia to 'CCC' (March 2022)
Russia-Ukraine Conflict Raises Risks for Some Emerging Markets (March 2022)
Major Tunisian Banks: 1H21 Results (October 2021)

Analysts

Jamal El Mellali
+44 20 3530 2763
jamal.ellmellali@fitchratings.com

Ramy Habibi Alaoui
+971 4 424 1275
ramy.habibialaoui@fitchratings.com

2.2.13- Mode de placement

L'emprunt obligataire « Wifak International Bank selon les principes de la Finance Islamique 2022-2 » est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à partir du **20/12/2022** à toute personne physique ou morale intéressées, auprès de MAXULA BOURSE-Intermédiaire en Bourse- sis au Rue du Lac Léman – 1053, Les Berges du Lac et aux guichets de toutes les agences de la WIFAK INTERNATIONAL BANK ainsi que son siège social, sis à l'avenue Habib Bourguiba, 4100, Médenine.

2.2.14- Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les porteurs des obligations peuvent se réunir en une Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires. L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations et à son représentant. Le représentant de l'Assemblée Générale des porteurs des obligations à la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

2.2.15- Fiscalité des titres :

Les rémunérations des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les profits sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finances 2022, sont déductible de la base imposable les profits perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er Janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de Dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'excède six mille dinars (6 000 dinars) pour les profits provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

2.3 Renseignements généraux :

2.3.1 - Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «Emprunt Obligataire Wifak International Bank selon les principes de la Finance Islamique 2022-2» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux de profit global choisis par ce dernier, ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

2.3.2 - Marché des titres :

Les titres de capital de WIFAK INTERNATIONAL BANK sont négociés sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Il existe un (1) emprunt obligataire émis par la banque par Appel Public à l'Epargne coté sur le marché obligataire de la cote de la BVMT à savoir « WIFAK INTERNATIONAL BANK selon les principes de la Finance Islamique 2019 ».

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la WIFAK INTERNATIONAL BANK s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAXULA BOURSE de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt obligataire «Emprunt Obligataire Wifak International Bank selon les principes de la Finance Islamique 2022-2» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

2.3.3 - Prise en charge par Tunisie Clearing :

WIFAK INTERNATIONAL BANK s'engage dès la clôture du présent emprunt à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

2.3.4 - Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

2.3.5 Risques liés à l'émission du présent emprunt obligataire :

- **Risque macroéconomique** : Selon les règles prudentielles régissant les banques et les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription à un emprunt obligataire dans des conditions macroéconomiques et de marché ardues pourraient continuer à avoir un effet néfaste significatif sur les conditions dans lesquelles progressent les établissements financiers et en conséquence sur la situation financière, les résultats opérationnels et le coût du risque supporté par la Banque.
- **Risque lié au marché secondaire** : Les obligations sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.
- **Risque charaïque** : Ce risque peut découler de l'incapacité de l'émetteur de tenir ses engagements contractuels et rend ainsi le contrôle nul aux yeux de la chariaa. Ce qui pourrait nuire à la réputation de l'émetteur.

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Société Anonyme au capital de 150 000 000 dinars divisé en 30 000 000 actions de nominal 5 dinars chacune entièrement libérées

Siège social : Avenue Habib Bourguiba, 4100, Médénine

Tél : (+216) 70 259 000 **Fax :** (+216) 70 254 000

Identifiant Unique : 0798651L

WIFAK INTERNATIONAL BANK est notée sur l'échelle internationale BB- (tun) à long terme avec perspective négative et B (tun) à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 30/09/2022

« Emprunt Obligataire Wifak International Bank selon les principes de la Finance Islamique 2022-2 »

De 30 000 000 Dinars susceptible d'être porté à un maximum de 50 000 000 Dinars

émis par Appel Public à l'Épargne

Prix d'émission : 100 Dinars

L'emprunt émis est réparti en trois catégories A, B et C comme suit :

Catégorie	Durée	Taux de profit Prévu (*)	Complément variable (*)	Amortissement
Catégorie A	5 ans	9,25%	0,25%	Annuel constant à partir de la 1 ^{ère} année
Catégorie B	7 ans dont 2 ans de grâce	9,75%	0,25%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année
Catégorie C	10 ans dont 2 ans de grâce	10,25%	0,25%	Annuel constant par 1/8 à partir de la 3 ^{ème} année

(*) Par référence à la valeur nominale de l'emprunt obligataire adossé à un portefeuille IARA

L'obligation est conforme aux principes de la finance islamique

Décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du **29/04/2022**

Délibération du conseil d'Administration du **27/10/2022**

Fixation des conditions d'émission par la Direction Générale en date du **28/11/2022**

Approbation du Comité charaïque en date du **28/11/2022**

Visa du

Notice légale publiée au JORT N° **147** du **13/12/2022**

BULLETIN de SOUSCRIPTION N°

Je(Nous) soussigné(s)

Nom&Prénom ¹ : ☐ Mme ☐ Mlle ☐ Mr Nationalité : Pièce d'identité (1) : ☐ CIN ☐ Carte de séjour ☐ Passeport N° Délivré le : .../.../..... Profession/activité : Adresse : Code postale : Pays : Tel :			
Agissant pour le compte (1): ☐ De moi-même ☐ Du mandat en qualité de : ☐ Tuteur ☐ Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du et dont une copie originale ou conforme est jointe à la présente Identité du mandant : <table border="0"> <tr> <td> Personne Physique: (1) ☐ Mme ☐ Mlle ☐ Mr Nom&Prénom¹ : Pièce d'identité : (1) ☐ CIN ☐ Carte de séjour ☐ Passeport N° Délivré le : .../.../..... Profession/activité : Adresse : Code postale : Pays : Tel : </td> <td> Personne Morale : Raison sociale : Identifiant unique : </td> </tr> </table>		Personne Physique: (1) ☐ Mme ☐ Mlle ☐ Mr Nom&Prénom ¹ : Pièce d'identité : (1) ☐ CIN ☐ Carte de séjour ☐ Passeport N° Délivré le : .../.../..... Profession/activité : Adresse : Code postale : Pays : Tel :	Personne Morale : Raison sociale : Identifiant unique :
Personne Physique: (1) ☐ Mme ☐ Mlle ☐ Mr Nom&Prénom ¹ : Pièce d'identité : (1) ☐ CIN ☐ Carte de séjour ☐ Passeport N° Délivré le : .../.../..... Profession/activité : Adresse : Code postale : Pays : Tel :	Personne Morale : Raison sociale : Identifiant unique :		

Déclare (ons) souscrire à :

- Obligations nominatives de l'emprunt «Emprunt Obligataire Wifak International Bank selon les principes de la Finance Islamique 2022-2» de la Catégorie A d'une durée de 5 ans à un taux estimé de 9,25% en tant qu'avance et un complément variable entre 0% et 0,25% ;
- Obligations nominatives de l'emprunt «Emprunt Obligataire Wifak International Bank selon les principes de la Finance Islamique 2022-2» de la Catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce à un taux estimé de 9,75% en tant qu'avance et un complément variable entre 0% et 0,25% ;
- Obligations nominatives de l'emprunt «Emprunt Obligataire Wifak International Bank selon les principes de la Finance Islamique 2022-2» de la Catégorie C d'une durée de 10 ans dont 2 ans de grâce à un taux estimé de 10,25% en tant qu'avance et un complément variable entre 0% et 0,25%.

au prix de cent (100) dinars par obligation.



Les profits courus entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **20/01/2023**, seront décomptés et payés à cette date. La date de jouissance unique en profits pour toutes les obligations émises est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **20/01/2023**.

Pour la catégorie **A**, le paiement annuel des profits, le remboursement du capital ainsi que le versement du complément variable seront effectués à terme échu, le **20 Janvier de l'année N+1** et ce, à partir du **20/01/2024**.

Pour la catégorie **B**, le paiement annuel des profits, ainsi que le versement du complément variable seront effectués à terme échu, le **20 Janvier de l'année N+1** et ce, à partir du **20/01/2024**.

Le premier remboursement du capital aura lieu le **20/01/2026**.

Pour la catégorie **C**, le paiement annuel des profits, ainsi que le versement du complément variable seront effectués à terme échu, le **20 Janvier de l'année N+1** et ce, à partir du **20/01/2024**.

Le premier remboursement du capital aura lieu le **20/01/2026**.

Les paiements des profits, les remboursements du capital et le versement du complément variable seront effectués auprès de TUNISIE CLEARING.

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du Document de Référence «WIFAK INTERNATIONAL BANK 2022», une copie de la Note d'Opération relative à l'émission de l'emprunt sus indiqué et pris connaissance de leurs contenus. J'ai (nous avons) accepté de souscrire aux nombres et formes et catégories d'obligations ci-dessus indiqués ; étant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tout moyen pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède-je (nous) verse (ons)²

☐ En espèces

☐ Par chèque n° Tiré sur Agence.....

☐ Par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n° ouvert chez.....
agence.....

La somme de (en toutes lettres) représentant le montant des obligations souscrites, soit (2) :

- Obligations nominatives de l'emprunt «Emprunt Obligataire Wifak International Bank selon les principes de la Finance Islamique 2022-2» de la Catégorie A d'une durée de 5 ans à un taux estimé de 9,25% en tant qu'avance et un complément variable entre 0% et 0,25% ;
- Obligations nominatives de l'emprunt «Emprunt Obligataire Wifak International Bank selon les principes de la Finance Islamique 2022-2» de la Catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce à un taux estimé de 9,75% en tant qu'avance et un complément variable entre 0% et 0,25% ;
- Obligations nominatives de l'emprunt «Emprunt Obligataire Wifak International Bank selon les principes de la Finance Islamique 2022-2» de la Catégorie C d'une durée de 10 ans dont 2 ans de grâce à un taux estimé de 10,25% en tant qu'avance et un complément variable entre 0% et 0,25% ;

Je (nous) désire (ons) que les titres souscrits soient déposés chez³ en (1) ☐ Gestion libre ☐ Compte géré

Fait en double exemplaire dont un en ma (notre) possession,
Le second servant de souche⁴

A....., le.....
Signature

¹ Cocher la case correspondante

² Remplir la ligne appropriée

³ Indiquer le nom du dépositaire

⁴ Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et approuvé »



Copie



Société Anonyme au capital de 150 000 000 dinars divisé en 30 000 000 actions de nominal 5 dinars chacune entièrement libérées

Siège social : Avenue Habib Bourguiba, 4100, Médénine

Tél : (+216) 70 259 000 **Fax :** (+216) 70 254 000

Identifiant Unique : 07986511

WIFAK INTERNATIONAL BANK est notée sur l'échelle internationale BB- (tun) à long terme avec perspective négative et B (tun) à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 30/09/2022

« Emprunt Obligataire Wifak International Bank selon les principes de la Finance Islamique 2022-2 »

De 30 000 000 Dinars susceptible d'être porté à un maximum de 50 000 000 Dinars

émis par Appel Public à l'Épargne

Prix d'émission : 100 Dinars

L'emprunt émis est réparti en trois catégories A, B et C comme suit :

Catégorie	Durée	Taux de profit Prévu (*)	Complément variable (*)	Amortissement
Catégorie A	5 ans	9,25%	0,25%	Annuel constant à partir de la 1 ^{ère} année
Catégorie B	7 ans dont 2 ans de grâce	9,75%	0,25%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année
Catégorie C	10 ans dont 2 ans de grâce	10,25%	0,25%	Annuel constant par 1/8 à partir de la 3 ^{ème} année

(*) Par référence à la valeur nominale de l'emprunt obligataire adossé à un portefeuille IJARA

L'obligation est conforme aux principes de la finance islamique

Décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du **29/04/2022**

Délibération du conseil d'Administration du **27/10/2022**

Fixation des conditions d'émission par la Direction Générale en date du **28/11/2022**

Approbation du Comité charaïque en date du **28/11/2022**

Visa **22/10/86** du **06 DEC. 2022**

Notice légale publiée au JORT N° **147** du **13/12/2022**

BULLETIN de SOUSCRIPTION N°

Je(Nous) soussigné(s)

Nom&Prénom ¹ : ☐ Mme ☐ Mlle ☐ Mr.....	
Nationalité : Pièce d'identité (1) : ☐ CIN ☐ Carte de séjour ☐ Passeport N° Délivré le : .../.../.....	
Profession/activité : Code postale : Pays : Tel :	
Adresse :	
Agissant pour le compte (1): ☐ De moi-même	
☐ Du mandat en qualité de : ☐ Tuteur ☐ Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du et dont une copie originale ou conforme est jointe à la présente	
Identité du mandant :	
Personne Physique: (1) ☐ Mme ☐ Mlle ☐ Mr	Personne Morale :
Nom&Prénom ¹ :	Raison sociale :
Pièce d'identité : (1) ☐ CIN ☐ Carte de séjour ☐ Passeport	Identifiant unique :
N°..... Délivré le : .../.../.....	
Profession/activité :	
Adresse : Code postale : Pays : Tel :	

Déclare (ons) souscrire à :

-Obligations nominatives de l'emprunt «Emprunt Obligataire Wifak International Bank selon les principes de la Finance Islamique 2022-2» de la Catégorie A d'une durée de 5 ans à un taux estimé de 9,25% en tant qu'avance et un complément variable entre 0% et 0,25% ;
-Obligations nominatives de l'emprunt «Emprunt Obligataire Wifak International Bank selon les principes de la Finance Islamique 2022-2» de la Catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce à un taux estimé de 9,75% en tant qu'avance et un complément variable entre 0% et 0,25% ;
-Obligations nominatives de l'emprunt «Emprunt Obligataire Wifak International Bank selon les principes de la Finance Islamique 2022-2» de la Catégorie C d'une durée de 10 ans dont 2 ans de grâce à un taux estimé de 10,25% en tant qu'avance et un complément variable entre 0% et 0,25%.

au prix de cent (100) dinars par obligation.



Les profits courus entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **20/01/2023**, seront décomptés et payés à cette date. La date de jouissance unique en profits pour toutes les obligations émises est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **20/01/2023**.

Pour la catégorie **A**, le paiement annuel des profits, le remboursement du capital ainsi que le versement du complément variable seront effectués à terme échu, le **20 Janvier de l'année N+1** et ce, à partir du **20/01/2024**.

Pour la catégorie **B**, le paiement annuel des profits, ainsi que le versement du complément variable seront effectués à terme échu, le **20 Janvier de l'année N+1** et ce, à partir du **20/01/2024**.
Le premier remboursement du capital aura lieu le **20/01/2026**.

Pour la catégorie **C**, le paiement annuel des profits, ainsi que le versement du complément variable seront effectués à terme échu, le **20 Janvier de l'année N+1** et ce, à partir du **20/01/2024**.
Le premier remboursement du capital aura lieu le **20/01/2026**.

Les paiements des profits, les remboursements du capital et le versement du complément variable seront effectués auprès de TUNISIE CLEARING.

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du Document de Référence «WIFAK INTERNATIONAL BANK 2022», une copie de la Note d'Opération relative à l'émission de l'emprunt sus indiqué et pris connaissance de leurs contenus. J'ai (nous avons) accepté de souscrire aux nombres et formes et catégories d'obligations ci-dessus indiqués ; étant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tout moyen pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède-je (nous) verse (ons)²

- ☐ En espèces
☐ Par chèque n° Tiré sur Agence.....
☐ Par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n° ouvert chez.....
agence.....

La somme de (en toutes lettres) représentant le montant des obligations souscrites, soit (2) :

- Obligations nominatives de l'emprunt «Emprunt Obligataire Wifak International Bank selon les principes de la Finance Islamique 2022-2» de la Catégorie A d'une durée de 5 ans à un taux estimé de 9,25% en tant qu'avance et un complément variable entre 0% et 0,25% ;
- Obligations nominatives de l'emprunt «Emprunt Obligataire Wifak International Bank selon les principes de la Finance Islamique 2022-2» de la Catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce à un taux estimé de 9,75% en tant qu'avance et un complément variable entre 0% et 0,25% ;
- Obligations nominatives de l'emprunt «Emprunt Obligataire Wifak International Bank selon les principes de la Finance Islamique 2022-2» de la Catégorie C d'une durée de 10 ans dont 2 ans de grâce à un taux estimé de 10,25% en tant qu'avance et un complément variable entre 0% et 0,25% ;

Je (nous) désire (ons) que les titres souscrits soient déposés chez³ en (1) ☐ Gestion libre ☐ Compte géré

Fait en double exemplaire dont un en ma (notre) possession,
Le second servant de souche⁴

A....., le.....
Signature

¹ Cocher la case correspondante

² Remplir la ligne appropriée

³ Indiquer le nom du dépositaire

⁴ Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et approuvé »



ANNEXE



تونس، في 28 نوفمبر 2022

الحمد لله،

شهادة تطابق شرعي لـ "القرض الرقاعي بنك الوفاق الدولي وفق مبادئ المالية الإسلامية 2022-2" المزمع إصداره من بنك الوفاق الدولي

بعد اطلاع هيئة مراقبة مطابقة معايير الصيرفة الإسلامية على المذكرة العملية لإصدار بنك الوفاق الدولي لـ "القرض الرقاعي بنك الوفاق الدولي وفق مبادئ المالية الإسلامية 2022-2" وفق صيغة المضاربة بمبلغ 30 مليون دينار قابل للترفع إلى 50 مليون دينار، طبقاً للخصائص التالية:

المجموعة	المدة	نسبة المردودية الذنية المتوقعة	حصة متغيرة	الاستهلاك
مجموعة أ	5 سنوات	9,25%	0,25%	سنوي ثابت بداية من السنة الأولى
مجموعة ب	7 سنوات	9,75%	0,25%	سنوي ثابت بواقع 5/1 بداية من السنة الثالثة
مجموعة ج	10 سنوات	10,25%	0,25%	سنوي ثابت بواقع 8/1 بداية من السنة الثالثة

وبعد مناقشة محتواه وفي انتظار تفعيل الصكوك الإسلامية في السوق المالية، لا ترى الهيئة مانعا شرعيا في إصداره وفق صيغته المعروضة علينا.

العضو
د. محمد الغروبي

الرئيس
د. محمد محسن بوشمال

العضو
د. نور الدين الفناش



Wifak International Bank, SA au capital de 200 000 000 Dinars
Siège social : Avenue H. Bourguiba 4100 Medenine
Centre d'affaires : Zone d'activités industrielles de Jendouba 10 205 Tunis
R.C. : 8121462002 - Matricule Fiscal : 798553 - P.M. 000
Code SWIFT : WIFAKTN11

Tel. : 70 204 990
Fax : 70 204 990
Centre d'Appel : 70 204 70
www.wifakbank.com

البنك الدولي - مقره في تونس - 4100 مدنين
البنك الدولي - مقره في تونس - 4100 مدنين
البنك الدولي - مقره في تونس - 4100 مدنين
البنك الدولي - مقره في تونس - 4100 مدنين

